

|  |
| --- |
| **25M20**   * Lot n°1 : Maintenance des systèmes d’extinction automatique à eau, colonnes humides et colonnes sèches. * Lot n° 2 : Maintenance des Systèmes de Sécurité Incendie (SSI), des dispositifs d’interphonie de sécurité incendie, des dispositifs actionnés de sécurité (DAS), des dispositifs adapteurs de commande (DAC), des systèmes de désenfumage mécanique et des extinctions automatiques à gaz.   **BORDEREAU DES DĒLAIS** |

|  |
| --- |
| **Les délais doivent être inférieurs ou égaux aux délais maximums indiqués ci-dessous sous peine d’irrégularité de l’offre conformément à l’article R.2152-1 du code de la commande publique. Le candidat qui n’indiquerait pas de délais ou qui ne fournirait pas le présent bordereau obtiendrait alors la note de 0 dans le cadre de l’analyse du critère C. Il serait alors considéré que le candidat propose les délais maximums fixés par l’Université.**  **Si le candidat propose un délai inférieur au délai maximum imposé, il s’y substitue et devient alors contractuel.** |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Etapes** | **Délais maximums fixés par l’Université** | **Délais proposés en jours ouvrés par le candidat** |
| Délai de réception à compter de la demande de l’Université qui interviendra entre le 1er septembre et le 15 décembre, d’un planning annuel prévisionnel de toutes les maintenances des installations et équipements de l’Université mentionnés dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) | 15 jours ouvrés |  |
| Délai de transmission du rapport de maintenance (préventive, curative, corrective) à compter de la réalisation de la prestation | 30 jours ouvrés |  |
| Délai d’intervention pour la maintenance d’un nouvel équipement ou installation prévus au Bordereau de Prix Unitaires (BPU) à compter de la réception de la fiche technique transmise par l’université | 15 jours ouvrés |  |
| Délai de traitement de toute réclamation à compter de leur signalement par l’Université | 3 jours ouvrés |  |
| Délai de transmission du rapport d’état des lieux à l’Université (l’état des lieux doit mentionner toutes les installations et équipements existants de façon détaillée ainsi qu’un inventaire précis et exhaustif de tous les équipements constituant les installations (marque, type, modèle, dimensions, localisation) | 30 jours ouvrés |  |